

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/04/2026

Référence
31_2026

Objet de la délibération
Renouvellement des membres de la CCID (annule et remplace suite à erreur matérielle)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Date de la convocation
16/04/2026

Date d'affichage

Vote
UNANIMITE
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 22/04/2026

Et

Publication ou notification du :
22/04/2026

L'an 2026 et le 21 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de JENNEPIN Patrick, Maire.

Présents : M. JENNEPIN Patrick, Maire, Mmes : CANARD Audrey, DONGE Christine, EVRARD Agnès, JACQUET Manuelle, LEPAGE Martine, MAZIANE Essaadia, POULAIN Jessica, MM : ANTOINE Jérôme, DUPONT Vincent, LEHEUTRE Bruno, PIART Stève, RICHARD Jean-Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RABIN Patrice à M. RICHARD Jean-Marc

Absents séance: M. GAVAZZI Romain

A été nommé(e) secrétaire : Mme DONGE Christine

Objet de la délibération : **Renouvellement des membres de la CCID (annule et remplace)**

Vu l'article 1650 du code général des impôts ;

Considérant qu'il est institué dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.),

Considérant que dans les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants, un agent peut participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative,

Considérant que la C.C.I.D. est présidée par le maire (ou l'adjoint délégué) et composée de 6 membres titulaires et de 6 suppléants,

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions légales (cf. commentaires), dressée par le conseil municipal,

Considérant que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Considérant que le nom du maire ne doit pas faire partie des noms de la liste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de dresser une liste de présentation de 24 noms de contribuables parmi lesquels le Directeur départemental des finances publics procédera à la désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la C.C.I.D. :

DONGE Christine	DENEUX François
LEHEUTRE Bruno	LINGAT Nicole
JACQUET Manuelle	ADNET Georges
RABIN Patrice	LEFEVRE Annette
MAZIANNE Essaadia	BOURGEOIS Nathalie
ANTOINE Jérôme	LAURENT Marie-Christine
EVARD Agnès	DEVY Philippe
PIART Stève	DELORME Michel
RICHARD Jean-Marc	WAXIN Bruno
GAVAZZI Romain	BARE Maurice
CANARD Audrey	LECLERE Gérard
DUPONT Vincent	ROBINET Jean-Michel

Précise qu'un agent administratif pourra participer aux travaux de ladite commission sans voix délibérative.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme :
En mairie, le 22/04/2026*

Le Maire,
Patrick JENNEPIN

